Envoyé en préfecture le 16/12/2022
Reçu en préfecture le 16/12/2022
Publié le 21 DEC. 2022
ID : 062-246200638-20221216-DCS_221214_707-DE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATIO
"COMMUNAUTÉ DU BÉTHUNOI

****

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

****

COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU MERCREDI 14 DECEMBRE 2022 À 18 h 30

Nombre de délégués : 129

Date de la convocation et d'affichage : 8 décembre 2022

Présents à la séance : 68

Compte-rendu de la séance : 15 décembre 2022

****

L'an deux mille vingt-deux, le 14 décembre à dix-huit heures trente, le comité syndical de la "Communauté du Béthunois" s'est assemblé à Béthune, Salle Olof Palme, présidé par Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, en sa qualité de Président suivant convocation faite le 8 décembre 2022.

Etaient présents : Les délégués de la commune d'Allouagne : MM. HENNEBELLE, LANVIN ; Le délégué de la commune d'Auchel : M. CARRE ; Les délégués de la commune de Béthune : Mme BOULART, M. GIBSON, Mme LOISEAU, MM. BARRE, ELAZOUZI, CORDONNIER, PERRIN, Mme BERROYER, M. SCALONE, Mmes PHILIS, HARFAUX HAELEWYN, MM. KWARTNIK, CAUET, Mme DESCAMPS ; Le délégué de la commune de Beuvry : M. DELBARRE ; Les délégués de la commune de Chocques : Mme TURBERT, M. DUMUR; Les délégués de la commune de Drouvin-le-Marais : MM. GOLLIOT, DELMAIRE ; La déléguée de la commune d'Ecquedecques : Mme MULLET ; Les délégués de la commune d'Essars : MM. MASSARD, DUBRULLE ; Le délégué de la commune de Festubert : M. DOUVRY ; Les délégués de la commune de Fouquereuil : MM. OGIEZ, BILLET ; Les délégués de la commune de Fouquières-lez-Béthune : Mme DUBY, M. WYNNE ; Les délégués de la commune de Gonnehem : MM. DELORY, ROUSSEL ; La déléguée de la commune de Gosnay : Mme BAUDRIN ; Les délégués de la commune d'Hersin-Coupigny : MM. CARAMIAUX, DESCAMPS, FONTAINE, Mmes LECOMPTE, POIRET ; Le délégué de la commune d'Hesdigneul : M. LECOMTE ; Les délégués de la commune d'Hinges : Mme LAVERSIN, M. JOMBART, Mme LEFEBVRE; Les délégués de la commune de Labourse : MM. SCAILLEREZ, PRUVOST, COQUERELLE ; Les délégués de la commune de Lapugnoy : M. DELANNOY, Mmes VEREECQUE, GOFFART ; Les délégués de la commune de Noeux-les-Mines : Mme URBANSKI, MM. HOBERG, SWITALSKI, NOREL, Mme ANTKOWIAK, M. BLONDEL, Mmes DOMART, LEPINE ; Le délégué de la commune d'Oblinghem : M. HERNU ; Les délégués de la commune de Sailly-Labourse : MM. BELLAMY-FERAND, RATAJCZAK, Mme BUISINE ; Les délégués de la commune de Vaudricourt : MM. JURCZYK, DEBAILLEUL ; Les délégués de la commune de Vendin-lez-Béthune : Mme MEYFROIDT, M. DUFLOS ; La déléguée de la commune de Verquigneul : Mme BASSOM ; Les délégués de la commune de Verquin : MM. DELAHAYE, CODRON, GROUX.

Envoyé en préfecture le 16/12/2022
Reçu en préfecture le 16/12/2022
Publié le 21 DEC. 2022
ID : 062-246200638-20221216-DCS_221214_707-DE

Ont donné pouvoir : M. GACQUERRE à M. GIBSON, M. [illegible] Mme CHOCHOI à Mme HARFAUX HAELEWYN, M. JEVTOVIC à Mme BOUBARD, M. SOLHEID à M. BARRE, Mme BEIGNIER à Mme DESCAMPS, M. BONNIERE à Mme MULLET, Mme CLEROT à Mme MEYFROIDT, Mme SAUVAGE à Mme LECOMPTE, M. TASSEZ à M. OGIEZ.

Se sont fait représentés : M. MASSART par M. DUMUR, Mme DECOURCELLE par M. DELMAIRE, M. MALBRANQUE par M. DUBRULLE, M. VAAST par Mme BAUDRIN, Mme CARON par Mme GOFFART, Mme GODART par Mme LEPINE,

Absents - Excusés : M. BERRIER, Mme HOLVOET, M. VIVIEN, Mme CLERY, M. BOY, Mmes DERLIQUE, KUBIAK, M. PETIT, Mme DUCROCQ, BLASZCZYK, M. GACQUERRE, Mme BERTOUX, M. BRIGE, Mme CHOCHOI, MM. JEVTOVIC, SOLHEID, Mme BEIGNIER, Mme LEFEBVRE, M. FIGENWALD, Mmes VANBERGUE, WACH, M. BEAUVOIS, Mme DENIS, M. BAUDET, Mmes GIBON, NAPINSKI, M. MASSART, Mme DECOURCELLE, M. BONNIERE, MM. MALBRANQUE, VAAST, Mmes CLEROT, SAUVAGE, CARON, TOURSEL-DERUELLE, GODART, DUCLOY, MM. CHRETIEN, TASSEZ.

Mme Christelle BAUDRIN, déléguée suppléante de la commune de Gosnay, ayant été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, les a acceptées.

Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Président, ouvre la séance.

Envoyé en préfecture le 16/12/2022
Reçu en préfecture le 16/12/2022
Publié le 21 DEC. 2022
ID : 062-246200638-20221216-DCS_221214_707-DE

Comité Syndical du 14 décembre 2022 ***Code Se***
E ***AD***

7-07 RESIDENCES AUTONOMIE GUYNEMER – CONTRAT ET TARIF DE LOCATION DE GARAGE 2023

Le SIVOM de la Communauté du Béthunois est propriétaire de cinq garages dépendant de l'ensemble immobilier de la Résidence Autonomie GUYNEMER. La location de ces garages est attribuée en priorité aux résidents de ladite Résidence Autonomie mais peut être proposée aux personnes extérieures.

Il convient de préciser les modalités pratiques et financières de ces locations par la signature d'un contrat avec chaque preneur.

Le coût de la location d'un garage pour 2023 est de ***65 €.***

Après avis favorables de la Commission solidarité-santé du 29 novembre 2022 et de la Commission administration générale, planification et finances du 7 décembre 2022,

Monsieur le Président invite le Comité Syndical à l'autoriser ou à autoriser le Vice-Président délégué à signer les contrats de location ainsi que les avis de résiliation éventuels de ces mêmes contrats.

Les recettes provenant de ces locations seront inscrites au budget annexe de la Résidence Autonomie Guynemer, à l'article 7588.

ADOPTÉ

Fait en séance les jours, mois et an que dessus
"Suivent les signatures"
Pour extrait conforme

COMMUNAUTÉ DU BÉTHUNOIS
S.I.V.O.M.
62412 BÉTHUNE

Signé par : Pierre Emmanuel GIBSON
Date : 16/12/2022
Qualité : Président